

## MARCHEURS - Rappel des consignes sur la sécurité en montagne

Afin d'éviter tout incident ou accident en montagne, il est demandé à chaque marcheur-pèlerin :

1. **d'être chaussé correctement** avec de bonnes chaussures adaptées à l'activité et dans lesquelles il est à l'aise.
2. **d'avoir dans son sac à dos les vêtements nécessaires** pour faire face à un brusque changement de température ou à la pluie, en altitude le temps et la température peuvent varier très vite. D'avoir également **la nourriture et l'eau suffisante**.
3. Le groupe en déplacement doit **obéir à quelques règles simples** mais qui sont gages de sa sécurité. Des personnes seront en charge de l'accompagnement du groupe. Un responsable qui marchera en tête et un serre-file en dernier, le groupe se trouvant échelonné entre ces deux personnes. Si un participant est contraint de s'arrêter pendant la progression du groupe, le serre-file pourra demander au groupe de s'arrêter.
4. Les marcheurs-pèlerins **respecteront l'environnement**, ne laisseront aucune trace de leur passage. Ils resteront sur les sentiers et ne couperont pas les virages, n'emprunteront pas de « raccourcis » qui ne sont que des éléments accélérant l'érosion.
5. **La progression sur route** se fera à droite ou à gauche de la route suivant la configuration **à l'initiative de l'accompagnateur et toujours en file indienne**.
6. **Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents** (y compris pour vérifier qu'ils puissent effectuer médicalement ce genre de randonnée).

Nous souhaitons vivement que ces quelques règles de comportement et de sécurité soient bien comprises et appliquées par tous.

Les bénévoles qui encadrent cette marche-pèlerinage donnent beaucoup pour vous assurer une marche-pèlerinage agréable et souhaitent, eux aussi, pouvoir vous accompagner en toute sérénité.